

INSTRUCTION N° 0 0 0 2 1 9 /CCAA/DG du 2 4 JUIN 2008
**Relative aux compétences linguistiques en anglais des personnels aéronautiques
pour les communications radiotéléphoniques**

INTRODUCTION

La présente instruction a pour objet de décrire les moyens de conformité aux dispositions du paragraphe 1.2.9 relatif aux **compétences linguistiques** de l'arrêté n° 609/MINT du 13 septembre 2006 relatif aux licences et qualifications des personnels de l'aéronautique civile. Elle donne les procédures de délivrance et de renouvellement du certificat camerounais de compétence linguistique et d'acceptation d'un certificat étranger.

Le certificat de compétence linguistique en anglais délivré par l'Autorité Aéronautique fait partie des composants du dossier pour la délivrance ou le renouvellement d'une licence de pilote, de contrôleur de la circulation aérienne, d'opérateur radio de station aéronautique et de validation d'une licence étrangère.

I. DEFINITIONS ET ABBREVIATIONS

Compétence linguistique : aptitude à comprendre et à parler la langue utilisée dans les télécommunications radiotéléphoniques.

Note : La compétence linguistique en anglais est différente de l'aptitude à la langue anglaise exigée pour la qualification de radiotéléphonie internationale.

Certificat de compétence linguistique : document attestant que son titulaire possède la compétence linguistique. Le certificat de compétence linguistique est délivré par le Directeur Général de l'Autorité Aéronautique.

LPRE (Language Proficiency Requirements in English): Compétence linguistique en anglais.

II. LE CERTIFICAT DE COMPETENCES LINGUISTIQUES (CCL)

A. Conditions de délivrance initiale

1. Procédure de délivrance

Le candidat à l'obtention d'un certificat de compétences linguistiques doit déposer à l'Autorité Aérienne une attestation certifiant qu'il a obtenu au moins le niveau 4 sur l'échelle d'évaluation des compétences linguistiques (voir annexe 1) à la suite d'un test de niveau respectant les critères définis par la présente instruction.

2. Durée de validité, condition de renouvellement

La durée de validité du certificat de compétence linguistique est de :

- 3 ans pour le personnel ayant démontré un niveau de compétence égal au niveau 4 ;
- 6 ans pour le personnel ayant démontré un niveau de compétence égal au niveau 5 ;
- illimitée pour le personnel ayant démontré un niveau de compétence égal au niveau 6.

Le renouvellement du CCL est subordonné au passage d'un test de niveau approuvé par l'Autorité Aérienne et à la présentation d'une nouvelle attestation.

B. Le document

Le certificat de compétences linguistiques en anglais doit contenir :

- Le logo de l'Autorité Aérienne ;
- Le nom du titulaire ;
- Sa date de naissance ;
- Le libellé suivant : « **A prouvé qu'il est capable de parler et de comprendre l'anglais au niveau visé.** » en français et « **has proven his ability to speak and understand English at the mentioned level.** » en anglais ;
- Son niveau ;
- La limite de validité ;
- La date de délivrance ;
- La signature du Directeur Général de l'Autorité Aérienne.

Le certificat de compétences linguistiques n'est valable qu'accompagné d'une pièce d'identité. Le modèle du document est disponible dans l'annexe 3.

C. L'endossement sur les licences

La mention de la compétence linguistique doit être apposée sur les licences ainsi qu'il suit :

« **meet LPRE** » en anglais et « **remplit les conditions LPRE** » en français.

La limite de validité de la compétence doit également être mentionnée sur la licence.

D. Conditions d'acceptation d'un certificat étranger

L'Autorité Aérienne peut accepter un Certificat de Compétences Linguistiques étranger, si :

- Il a été délivré par un pays contractant de l'OACI et ;

- Il a été authentifié par l'Administration de l'Aviation Civile de ce pays à la demande du Directeur Général de l'Autorité Aéronautique.
Après acceptation du certificat étranger, la mention correspondante est apposée sur la licence du titulaire.

E. Annulation du Certificat de Compétences Linguistiques

Le Directeur Général de l'Autorité Aéronautique peut annuler un certificat de compétences linguistiques pour les raisons suivantes :

- S'il est établi que l'attestation sur la base de laquelle il a été délivré est fausse ;
- S'il est établi que le titulaire a fraudé lors du test d'évaluation donnant lieu à la délivrance de son attestation.

F. Retrait du Certificat de Compétences Linguistiques

Le Directeur Général de l'Autorité Aéronautique peut retirer un certificat de compétences linguistiques s'il est prouvé que le niveau du titulaire ne correspond plus au niveau requis.

III. CRITERES D'APPROBATION DU TEST DE NIVEAU

Le test d'évaluation des compétences linguistiques doit être approuvé par l'Autorité Aéronautique sur la base du contrôle de sa structure, son contenu, sa sécurisation et ses examinateurs.

La structure

Le test de niveau doit être basé sur l'échelle d'évaluation des compétences linguistiques disponible dans l'annexe 1. Il doit intégrer des procédés d'évaluation des différents modules qui apparaissent sur cette échelle, à savoir :

- La prononciation ;
- La structure ;
- Le vocabulaire ;
- L'aisance ;
- La compréhension ;
- Les interactions.

Le contenu

Le test de niveau doit intégrer les éléments d'évaluations de la capacité de communication du candidat dans des situations de communications générales et professionnelles, et permettre de vérifier que les candidats remplissent les conditions des 5 descripteurs holistiques décrits dans l'annexe 2.

Le contenu du test doit être évolutif.

La sécurisation

Le test de niveau doit intégrer au moins les facteurs de sécurisation suivants :

- Le contrôle de l'identité du candidat ;
- La sécurisation de l'environnement du test (huis clos, pas de documents pour le candidat);

- La détermination du niveau du candidat par un collège formé d'au moins deux examinateurs dont l'un au moins a le niveau 6.

Les examinateurs

Les examinateurs doivent être agréés par l'Autorité Aéronautique. Pour cela, ils doivent répondre aux conditions suivantes :

- Être titulaire au minimum d'un diplôme de second cycle universitaire en anglais ;
- Avoir au moins 3 ans d'expérience comme enseignant de l'anglais comme langue étrangère ;
- Avoir suivi une formation d'anglais aéronautique ;
- Avoir été formé pour effectuer le test par un organisme approuvé par l'Autorité Aéronautique ;
- Avoir au moins le niveau 5 sur l'échelle d'évaluation des compétences linguistiques.

L'agrément d'examineur pour les compétences linguistiques est délivré pour une période de 5 ans. Le renouvellement de l'agrément des examinateurs se fait au bout de 5 ans par l'Autorité Aéronautique si le candidat a exercé et s'il justifie encore du niveau minimal 5 sur l'échelle d'évaluation des compétences linguistiques.

Validité de l'approbation du test de niveau

Le test de niveau est approuvé pour une période de 6 ans selon un protocole défini par l'Autorité Aéronautique. Le renouvellement de l'approbation se fait après le contrôle des éléments d'approbation suscités.

IV. DISPOSITIONS TRANSITOIRES

La compétence linguistique en anglais pour pilotes d'aéronefs à sustentation motorisée, d'avions, de dirigeables et d'hélicoptères, des contrôleurs de la circulation aérienne et des opérateurs radio de station aéronautique est exigible depuis le 05 mars 2008, y compris pour les personnels titulaires d'une licence avant cette date. Toutefois, durant la période de transition qui va du 05 mars 2008 au 05 mars 2011, les personnels titulaires d'une licence avant le 05 mars 2008, n'ayant pas prouvé leur compétence linguistique sont autorisés à exercer sous réserve de la mention sur leur licence de cette non-conformité et de la présentation à l'Autorité Aéronautique d'un programme de formation devant les amener au niveau minimal requis au plus tard le 05 mars 2011.

La mention suscitée est : « **does not meet LPRE** » ou « **ne remplit pas les conditions LPRE** ».

ANNEXE 1 : Echelle d'évaluation des compétences linguistiques

L'échelle d'évaluation des compétences linguistiques comprend 6 niveaux définis par le tableau ci-après. Le niveau opérationnel (niveau 4) est le niveau minimal de compétence linguistique requis pour les communications radiotéléphoniques. Les niveaux préélémentaire, élémentaire et pré opérationnel (1 à 3 respectivement) sont tous inférieurs au niveau de compétence linguistique requis. Les niveaux avancé et expert (5 et 6 respectivement) sont supérieurs au niveau minimal requis.


Le Directeur Général,
JUMA Ignatius

NIVEAU	PRONONCIATION UTILISE UN DIALECTE OU UN ACCENT INTELLIGIBLE POUR LA COMMUNAUTÉ AÉRONAUTIQUE.	STRUCTURE LES STRUCTURES GRAMMATICALES ET PHRASISTIQUES APPLICABLES SONT DÉTERMINÉES PAR DES FONCTIONS LINGUISTIQUES ADAPTÉES À LA TÂCHE	VOCABULAIRE	AISANCE	COMPRÉHENSION	INTERACTIONS
EXPERT 6	Même s'il est possible qu'ils soient influencés par la langue première ou par une variante régionale, la prononciation, l'accent tonique, le rythme et l'intonation ne nuisent presque jamais à la facilité de compréhension.	Les structures grammaticales et phrasistiques de base ainsi que les structures complexes sont toujours bien maîtrisées.	Possède un répertoire lexical suffisamment riche et précis pour s'exprimer efficacement sur un grand nombre de sujets familiers ou peu connus. Le vocabulaire est idiomatique, nuancé et adapté au registre.	Peut parler longuement de façon naturelle et sans effort. Varie le débit pour obtenir un effet stylistique, par exemple pour insister sur un point. Utilise spontanément et correctement les marqueurs et les connecteurs du discours.	Comprend toujours bien dans presque tous les contextes et saisit les subtilités linguistiques et culturelles.	Interagit avec aisance dans presque toutes les situations. Saisit les indices verbaux et non verbaux et y répond adéquatement.
AVANCÉ 5	Même s'ils sont influencés par la langue première ou par une variante régionale, l'accent tonique, le rythme et l'intonation nuisent rarement à la facilité de compréhension.	Les structures grammaticales et phrasistiques de base sont toujours bien maîtrisées. Les structures complexes sont utilisées, mais présentent des erreurs qui altèrent parfois le sens de l'information.	Possède un répertoire lexical suffisamment riche et précis pour s'exprimer efficacement sur des sujets concrets, professionnels ou réguliers. Utilise des paraphrases et connecteurs appropriés. Le vocabulaire est parfois idiomatique.	Peut parler longuement avec une relative aisance sur des sujets familiers, mais n'utilise pas nécessairement la variation du débit comme procédé stylistique. Peut utiliser les marqueurs et les connecteurs appropriés.	Comprend bien les énoncés portant sur des sujets concrets ou professionnels. La compréhension est presque toujours bonne devant une difficulté linguistique, des complications ou un événement imprévu. Comprend plusieurs variétés linguistiques (dialectes ou accents) ou registres.	Les réponses sont immédiates, appropriées et informatives. Gère efficacement la relation locuteur - auditeur.
OPÉRATIONNEL 4	La prononciation, l'accent tonique, le rythme et l'intonation sont influencés par la langue première ou par une variante régionale, mais	Les structures grammaticales et phrasistiques de base sont utilisées de façon créative et sont généralement bien maîtrisées. Des erreurs	Possède un répertoire lexical généralement assez riche et précis pour s'exprimer efficacement sur des sujets concrets ou	Peut parler relativement longtemps avec un débit approprié. Peut parfois perdre la fluidité d'expression en passant des formules apprises à	Comprend bien la plupart des énoncés portant sur des sujets concrets ou professionnels, lorsque l'accent ou le parler	Les réponses sont généralement immédiates, appropriées et informatives. Amorce et soutient une conversation, même dans

	ne nuisent que parfois à la facilité de compréhension.	peuvent se produire, notamment dans des situations inhabituelles ou imprévues, mais elles altèrent rarement le sens de l'information.	professionnels. Peut souvent utiliser des paraphrases dans des situations inhabituelles ou imprévues pour combler les lacunes lexicales.	l'interaction spontanée, mais sans que cela nuise à l'efficacité de la communication. Peut utiliser les marqueurs et les connecteurs de façon limitée. Les mots de remplissage ne distraient pas l'attention.	utilisés sont suffisamment intelligibles pour une communauté internationale d'usagers. Devant une difficulté linguistique, ou un événement imprévu, peut comprendre plus à l'aide de demandes d'éclaircissements.	des situations imprévues. Réagit correctement lorsqu'il semble avoir un malentendu, en vérifiant, en confirmant ou en clarifiant l'information.
PRÉ OPÉRATIONNEL 3	La prononciation, l'accent tonique, le rythme et l'intonation sont influencés par la langue première ou par une variante régionale, et nuisent fréquemment à la facilité de compréhension.	Les structures grammaticales de base associées à des situations prévisibles ne sont pas toujours bien maîtrisées. Les erreurs altèrent fréquemment le sens de l'information.	Possède un répertoire lexical souvent riche et précis pour s'exprimer efficacement sur des sujets concrets professionnels, mais le vocabulaire est limité et le choix de mots est souvent inapproprié à la situation. Est souvent incapable d'utiliser des paraphrases pour combler les lacunes lexicales.	Peut parler relativement longtemps, mais la formulation et les pauses sont souvent inappropriées. Les hésitations et la lenteur de traitement du langage peuvent nuire à l'efficacité de la communication. Les mots de remplissage distraient parfois l'attention.	Comprend souvent bien les énoncés portant sur des sujets courants, concrets ou professionnels, lorsque l'accent ou le parler utilisés sont suffisamment intelligibles pour une communauté internationale d'usagers. Peut avoir des problèmes de compréhension devant une difficulté linguistique, une complication ou un événement imprévu.	Les réponses sont parfois immédiates, appropriées et informatives. Peut amorcer et soutenir une conversation avec une relative aisance sur des sujets familiers ou dans des situations prévisibles. Réagit généralement de façon inappropriée dans des situations imprévues.
ÉLÉMENTAIRE 2	La prononciation, l'accent tonique, le rythme et l'intonation sont influencés par la langue première ou par une variante régionale, et nuisent généralement à la facilité de compréhension.	Maîtrise de façon limitée quelques structures grammaticales simples et phrases mémorisées.	Vocabulaire limité constitué de mots isolés ou d'expressions mémorisées.	Peut produire des énoncés mémorisés, isolés et très courts avec des pauses fréquentes. L'emploi de mots de remplissage pour chercher des expressions et articuler des mots moins familiers distraie l'attention.	La compréhension se limite à des locutions isolées et mémorisées, lorsqu'elles sont articulées lentement et distinctement.	Les réponses sont lentes et souvent mal adaptées à la situation. L'interaction se limite à de simples échanges courants.
PRÉ-ÉLÉMENTAIRE 1	Maîtrise de la langue inférieure au niveau élémentaire	Maîtrise de la langue inférieure au niveau élémentaire	Maîtrise de la langue inférieure au niveau élémentaire	Maîtrise de la langue inférieure au niveau élémentaire	Maîtrise de la langue inférieure au niveau élémentaire	Maîtrise de la langue inférieure au niveau élémentaire

ANNEXE 2 : DESCRIPTEURS HOLISTIQUES

La méthode d'évaluation des compétences linguistiques doit permettre de s'assurer que le candidat:

a) communique efficacement dans les échanges en phonie (téléphone/radiotéléphone) et en face à face;

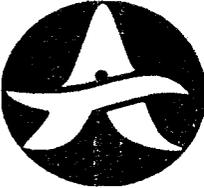
b) s'exprime avec précision et clarté sur des sujets courants, concrets et professionnels;

c) utilise des stratégies de communication appropriées pour échanger des messages et pour reconnaître et résoudre les malentendus (par exemple, vérifier, confirmer ou clarifier l'information) dans un contexte général ou professionnel;

d) traite efficacement et avec une relative aisance les difficultés linguistiques causées par des complications ou des événements imprévus survenant dans le cadre d'une situation de travail ordinaire ou d'une tâche de communication qu'ils connaissent bien en temps normal;

e) utilise un dialecte ou un accent qui est intelligible à la communauté aéronautique.

ANNEXE 3 : CERTIFICAT DE COMPETENCES LINGUISTIQUES



Autorité Aérienne
Cameroon Civil Aviation Authority

**Certificat de Compétences Linguistiques
en Anglais**

English Language Proficiency Certificate

N° CCL _____

Figure 1: CCL page 1

Mme/Mlle/M
Mrs/Ms/Mr
Prénoms
First Names
Né le à
Born on the at

A prouvé qu'il est capable de parler et de comprendre l'anglais au niveau visé.
has proven his ability to speak and understand English at the mentioned level.

Fait à Yaoundé, le
Issued in Yaoundé on the

Figure 2: CCL page 2

